

## Compte financier 2017 de la Bibliothèque Diderot de Lyon

*Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,  
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu le décret modifié n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 15 mars 2018, prend la délibération suivante :

### Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 0 ETPT sous plafond et 0,3 ETPT hors plafond
- 1 122 334 € d'autorisations d'engagements dont :
  - 10 591 € en personnel
  - 1 085 165 € en fonctionnement
  - 26 578 € en investissement
- 1 092 153 € de crédits de paiements dont :
  - 10 591 € en personnel
  - 1 054 984 € en fonctionnement
  - 26 578 € en investissement
- 1 149 555 € de recettes
- 57 402 € de solde budgétaire.

### Article 2.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les éléments d'exécution comptable suivants :

- 0 € de variation de trésorerie
- 0 € de résultat patrimonial
- 38 179 € de capacité d'autofinancement
- 11 601 € de variation de fonds de roulement

**Article 3.**

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'affecter le résultat à hauteur de 0 € en report à nouveau et de 0 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

---

*Détail des votes : 25 votes favorables sur un total de 25 votants.*

---

Fait à Lyon, le 15 mars 2018,

Le Président de l'ENS de Lyon

  
Jean-François PINTON